

QUEST-FRANCE - 25 FÉVRIER 2020 (p. 11)

# Au Bélon, pêcheurs, plaisanciers et usagers veillent

**Moëlan-sur-Mer** — Cultures marines, carénage, mouillages de Kersaux, etc. Les informations données ont été nombreuses lors de l'assemblée générale des pêcheurs, plaisanciers et usagers du Bélon.

Jean-Pierre Grataloup a présidé, samedi soir, sa dernière assemblée générale de l'Association des pêcheurs, plaisanciers et usagers du Bélon (Apub).

Depuis sept ans à la barre de l'active association, il a souhaité se retirer. Ce sera désormais collégalement, avec un conseil d'administration composé de douze personnes, que sera gérée l'association.

Plusieurs points importants de la vie du port et de la rivière du Bélon ont été abordés, et le désormais ancien président a donné de nombreuses informations aux adhérents.

## Dissolution du syndicat intercommunal du Bélon

« Rappelons-nous, en 2018 aucun dialogue possible avec le syndicat : suppression des mouillages "privés", suppression de l'expression citoyenne en réunion publique et refus d'intégrer l'Apub au conseil portuaire. Puis, en 2019 une *annus dissolutio*, concernant le syndicat, et les mouillages de Kersaux. Demandée par Riec, la dissolution va prendre plus d'une année. »

Le conseil syndical n'est plus représenté que par Moëlan. « Des élections municipales vont intervenir en mars, donc un nouveau conseil municipal, et de nouveaux élus qui vont devoir gérer ce problème, et cela ne va pas forcément être très facile », a lancé le président, en présence des trois têtes de listes candidates présentes, invitées à cette assemblée générale.

## Carénage

« Les deux options s'opposent : celle de l'aire, en surface, et celle de la cale, telle qu'elle a toujours été utilisée au Bélon. Actuellement, c'est en



Jean-Pierre Grataloup (au premier plan, au centre) a souhaité se retirer du poste de président de l'association, qui sera désormais gérée collégalement.

1 PHOTO : QUEST-FRANCE

cours de pourparlers avec nos élus et la DDTM (Direction départementale des territoires et de la mer). Il y a des arguments pour et contre. »

Pour la cale : le site est touristique, le parking ne serait pas amputé, la vue serait sauvegardée, et les riverains ne seraient pas incommodés par les nuisances visuelles et sonores.

La cale est utilisée depuis des décennies à cet usage sans avoir posé de problèmes. Arguments supplémentaires pour la cale à échouage : l'accès est gratuit pour les bateaux en fonction de la marée, et le coût de la réalisation du gros œuvre est réduit.

« C'est par une facilité d'accès que l'on arrivera à ce qu'il y ait le moins possible de carénages sauvages, et à ce que tout le monde vienne caréner car c'est à moindre coût, que l'accès est facile sur cette cale qui

peut accueillir de quatre à six bateaux. La contrainte, c'est qu'il faut du personnel qui surveille, vérifie, assure la maintenance. » Actuellement, les autorités refusent une cale, et préféreraient une autre, soit sur le quai, soit dans un autre lieu.

## Désengagement de la DDTM à Kersaux

Depuis 2015, la DDTM se désengage des zones de mouillages qu'elle administre. Kersaux, située au fond du Bélon, est emblématique car la plus importante.

La DDTM refuse, depuis fin 2018, de renouveler les conventions des plaisanciers. « Nous avons eu des contacts avec la DDTM et avec la mairie : les choses pourraient s'arranger avec la bonne volonté de tout le monde. On pourrait peut-être aboutir à une cession qui soit con-

forme à ce que souhaite la DDTM, et acceptable par la mairie. »

## Cultures marines

Les essais ont repris : « Côté algues, nous sommes à moins d'une centaine de tonnes, contrairement à ce qui avait été annoncé en début de projet, où il était question de plusieurs milliers de tonnes. Côté huîtres, il ne s'agit plus de travailler sur des cages, mais sur des cordes, des filins » a continué Jean-Pierre Grataloup. Algollesko souhaite tester, sur un ou deux hectares, des filières supportant des embryons d'algues avec une récolte impérative avant fin avril et demande le redimensionnement de la zone, en regroupant ses zones. La société Barneyot met en place une filière afin de tester un nouveau procédé de développement des huîtres sur cordes.